

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 juin 2025

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

L'An deux mille vingt-cinq, le quatre juin à dix-huit heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2025/DELIB/037

Objet :

*Convention de cession
gratuite de matériels
avec l'association
départementale office
central de la
coopération à l'école
de Vaucluse*

Rapporteur :
Sylvette GILL

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Christine WINKELMANN ayant donné procuration à Jean-Paul LENER, Antonio MUGA ayant donné procuration à Philippe de BEAUREGARD, Christiane VEZIAN ayant donné procuration à Patricia ROCHE et Françoise VIRLOUVET ayant donné procuration à Richard BRANCORSINI.

Absents excusés : Isabelle LATARD.

**Considérant la désignation de Madame Patricia ROCHE, comme
secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

L'association départementale « Office Central de la Coopération à l'Ecole de Vaucluse » (OCCEV) a pour mission, notamment, la gestion des coopératives scolaires par un accompagnement technique et pédagogique.

La coopérative scolaire de l'école primaire des Amandiers de Camaret-sur-Aigues est adhérente de l'OCCEV.

A ce titre, il est proposé une convention entre l'association départementale OCCEV pour la coopérative scolaire de l'école primaire des Amandiers de Camaret-sur-Aigues et la commune de Camaret-sur-Aigues pour organiser la cession gratuite de matériel pédagogique au profit de l'école.

Le matériel concerné est le suivant :

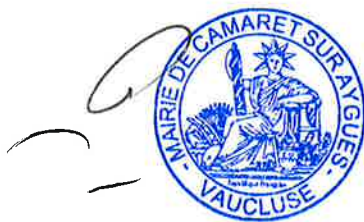
Quantité	Désignation détaillée du matériel (description, marque, type des biens remis)	Date d'acquisition
1	VTT 24" EXPL 500 Black - 4482734 (239.99€) - Décathlon Pro	07/05/2025
1	VTT 26" EXPL 500 Orange - 4719122 (269.99€) - Décathlon Pro	07/05/2025
3	Table de ping-pong extérieure PPT 500.2 Bleue (1 199.97€) – Décathlon Pro - Pour un usage EPS	Commandes en cours. Devis envoyé le 14/05/2025
1	Table de ping-pong TDT 510 Campus outdoor gris cornil (1 199.99€) Décathlon Pro – Pour un usage récréatif.	

DECIDE à l'unanimité :

- D'accepter les termes de ladite convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Patricia ROCHE,
Secrétaire de séance

Publié le : 19 JUIN 2025

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 13 JUIN 2025

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

